

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

| | |
|-----------------|------------|
| CODE ARES | 254 |
| Date dépôt | 12/10/2021 |
| Date validation | 09/11/2021 |

MASTER DE SPÉCIALISATION EN PHARMACIE D'INDUSTRIE

| | | | |
|----------------------|----------|--------------------------------------|--|
| FINALITÉ | N.A. | NIVEAU (du Cadre des Certifications) | 7 |
| SECTEUR | 2. Santé | DOMAINE D'ÉTUDES | 14. Sciences biomédicales et pharmaceutiques |
| TYPE | LONG | CYCLE | DEUXIEME |
| LANGUE (majoritaire) | FRANÇAIS | CRÉDITS | Minimum 60 |

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Elaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le diplôme est obtenu après 1 année d'étude. Il permet de travailler comme personne qualifiée à condition toutefois que le titulaire du diplôme preste encore 6 mois de stage dans une industrie pharmaceutique.

Pour les étudiants souhaitant valoriser une expérience en industrie et n'ayant pas eu de distinction en dernière année, l'admission se fait sur dossier et uniquement pour les personnes témoignant d'une expérience d'au moins 5 années en industrie pharmaceutique.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Expertise pharmaceutique

- » Maîtriser et intégrer les connaissances pertinentes sur toute question relative à l'industrie pharmaceutique afin :
 - » d'appréhender, manipuler et analyser des substances organiques, inorganiques, naturelles, issues des biotechnologies et radiopharmaceutiques ;
 - » d'évaluer des données pharmacologiques et pharmacocinétiques relatives à des substances biologiquement actives ;
 - » de mettre au point une forme pharmaceutique avec les caractéristiques physico-chimiques requises ;
 - » de participer à la réalisation d'une étude clinique ;
 - » d'appréhender la propriété intellectuelle ;
 - » de rédiger un dossier d'enregistrement de médicament ;
 - » de s'assurer que les locaux destinés aux activités de production soient conformes aux normes de propreté en vigueur ;
 - » de libérer un lot de médicaments pour la commercialisation ;
 - » de résoudre des problèmes liés à la production de médicaments.

2. Démarche scientifique

- » Intégrer et analyser de manière critique différentes approches scientifiques liées à la conception, le développement, la production et la mise sur le marché du médicament.
- » Etre capable de planifier des expériences scientifiques, d'en tirer des conclusions valables sur le plan statistique et, au besoin, d'en modifier le plan afin d'obtenir les meilleurs résultats.

3. Communication

- » Communiquer de façon professionnelle et adapter le message aux différents interlocuteurs :
 - » être en mesure de présenter des résultats scientifiques ;
 - » communiquer en anglais, la langue essentielle aux communications scientifiques dans le monde ;
 - » délivrer un message ou des directives clairs et précis devant être exécutés dans le cadre de travaux scientifiques ou administratifs.

4. Sens des responsabilités

- » Assumer les responsabilités dans le respect de l'éthique, de la législation et des bonnes pratiques.
- » Rester au courant des nouvelles règles et lois émises par les différentes instances nationales et internationales en charge de la santé.
- » Etre capable de gérer et diriger un groupe de personnes, de leur assigner des tâches à effectuer dans le cadre de travaux scientifiques ou administratifs et de vérifier si les directives ou procédures ont été correctement appliquées.

5. Qualité

- » Evaluer, s'autoévaluer, actualiser ses savoirs et améliorer en continu sa pratique :
 - » en suivant des formations ;
 - » en assistant à des congrès scientifiques.